



Formulaire de demande de prêt aux entrepreneurs

Le présent formulaire a pour objet une demande de prêt auprès de la Caisse de solidarité (ci-après la « **Caisse** ») créée et administrée par l'Association des anciens élèves de Fénelon Sainte-Marie (ci-après « **l'Association** »).

Chaque candidat est tenu de remplir les éléments qui figurent ci-dessous, et de joindre les documents mentionnés à la fin du présent document.

Toute demande devra être retournée **au plus tard le 1 mars 2026** par e-mail à l'adresse :
solidarite@anciensfenelonsaintemarie.fr.

Informations sur le candidat :

NOM :	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
ADRESSE :	
DATE D'OBTENTION DU BAC :	
DURÉE DE LA SCOLARITÉ À FÉNELON SAINTE-MARIE (ANNÉES, CLASSES)	
DOMAINE D'ÉTUDES :	
SITUATION FAMILIALE (CÉLIBATAIRE/EN CONCUBINAGE/PACSÉ/MARIÉ/SÉPARÉ/DIVORCÉ) :	
PERSONNES À CHARGE :	

Informations sur le projet à financer :

Présentez le projet entrepreneurial, en fournissant toute information utile (domaine d'activité, motivation pour le lancement du projet, contexte du lancement du projet, présentation des associés ou des partenaires, expériences



professionnelles et entrepreneuriales passées, structure du projet, besoins en financement, démarches effectuées pour trouver d'autres sources de financement, etc.) :

Liste des documents et pièces à joindre au présent formulaire

Conformément au Règlement de la Caisse, les candidats devront joindre les documents et pièces suivantes au présent formulaire, pour que leur demande soit considérée comme complète :

1. La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
2. Un CV ;
3. Un justificatif de domicile ;
4. Une lettre de motivation expliquant les raisons pour lesquelles le prêt est sollicité auprès de la Caisse ;
5. Des justificatifs attestant les autres sources de financement du projet ;
6. Une déclaration sur l'honneur des revenus et des charges ;
7. Un *Business Plan* ;
8. Une table de capitalisation de la société qui exerce l'activité financée (le cas échéant) ;
9. Les comptes annuels des trois derniers exercices de la société ou de l'entreprise individuelle qui exerce l'activité (si la société ou l'entreprise n'a pas trois ans d'existence, joindre l'ensemble des comptes annuels disponibles) ;
10. Un justificatif de scolarisation d'au moins un an à Fénelon Sainte-Marie.